Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Traité Avot

Michna 18 - Chapitre 4

רַבִּי שִׁמְעוֹן בֶּן אֶלְעָזָר אוֹמֵר, אַל תְּרַצֶּה אֶת חֲבֵרְךָ בִּשְׁעַת כַּעְסוֹ,
וְאַל תְּנַחֲמֶנּוּ בְּשָׁעָה שֶׁמֵּתוֹ מֻטָּל לְפָנָיו,
וְאַל תִּשְׁאַל לוֹ בִּשְׁעַת נִדְרוֹ,
וְאַל תִּשְׁתַּדֵּל לִרְאוֹתוֹ בִּשְׁעַת קַלְקָלָתוֹ:

Rabbi Chim’on ben El’azar disait : N’essaie pas de calmer ton prochain quand il est dans le premier feu de sa colère. Ne le console pas tant que son mort (celui qu’il pleure) est là devant lui. Ne t’interroge pas (sur les motifs) au moment où il fait un vœu. Et ne t’efforce pas de le voir dans le moment où il vient de subir une humiliation.

Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l’avenir…

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions